

# Guide de référence sur l'intégrité intellectuelle

Ce guide a pour but de soutenir la communauté collégiale dans le développement et le maintien de son intégrité intellectuelle en concordance avec la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

## Intégrité intellectuelle :

valeur orientant les actions et prenant appui sur le respect du savoir, la curiosité intellectuelle, le goût de la recherche et de l'effort, le sens critique ainsi que le respect de la vérité et du travail d'autrui ou généré par l'intelligence artificielle générative (IAG). Sont considérés comme fautifs et passibles de pénalités conséquentes **l'erreur méthodologique, le plagiat intellectuel et la tricherie.**

## L'erreur méthodologique :

acte qui consiste à citer de manière inadéquate les sources, de manière volontaire ou non. Ne constitue pas un cas de plagiat en tant que tel.

<b>Pénalité encourue</b>	<b>Selon la grille de correction prévue au cours.</b> Une erreur méthodologique ne doit pas encourir la même peine qu'un plagiat intellectuel.
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Copier le texte d'une tierce personne ou produit par l'IAG sans utiliser les guillemets, mais en indiquer la source dans le texte ou dans la médiagraphie ;</li><li>→ Présenter adéquatement une succession d'extraits de textes en provenance de volumes de référence, du Web ou d'articles scientifiques, mais omettre de donner ses propres idées lorsque la situation l'exige ;</li><li>→ Omettre une source parmi l'ensemble des sources utilisées ;</li><li>→ Insérer une source dans le texte sans qu'il y ait de correspondance avec la médiagraphie ou inversement ;</li><li>→ Utiliser une image ou autre matériel audiovisuel libre de droit d'auteur sans mentionner adéquatement la source ;</li><li>→ Utiliser une image ou autre matériel audiovisuel non libre de droit d'auteur sans l'accord du propriétaire des droits ;</li><li>→ Utiliser une IAG en le déclarant alors qu'une interdiction est stipulée au plan de cours.</li></ul>

## Le plagiat intellectuel :

acte qui consiste à prendre les idées intégrales d'une tierce personne ou celles produites par l'intelligence artificielle générative en se les appropriant ou les retravaillant dans ses propres mots de façon frauduleuse, et ce, peu importe le support sur lequel ces mots ou ces idées ont été diffusés.

<b>Pénalité encourue</b>	<b>La PIEA prévoit des sanctions allant de la note 0 à l'évaluation jusqu'à l'expulsion du Cégep pour une session.</b>
<b>Exemples</b> (Liste non-exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Copier un texte d'une tierce personne ou produit par l'IAG sans mentionner la source ;</li><li>→ Paraphraser un texte (rapporter dans ses propres mots les écrits d'une tierce personne ou produits par l'IAG) sans mentionner la source ;</li><li>→ Présenter un travail d'une autre personne, en tout ou en partie, comme étant le sien, même avec la permission de l'autrice ou de l'auteur ;</li><li>→ Réutiliser un travail fait dans le cadre d'un cours pour le présenter lors d'un nouveau cours ou lors de la reprise d'un cours, sans la permission explicite de l'enseignante ou de l'enseignant ;</li><li>→ Soumettre un travail acheté d'une tierce personne ;</li><li>→ Transcrire les propos d'une source non-écrite, telle une conférence, et les faire passer pour les siens ;</li><li>→ Traduire mot à mot ou dans ses propres mots un texte dans une autre langue sans en mentionner la source ;</li><li>→ Remettre un travail individuel identique en tout ou en partie à celui d'une tierce personne ;</li><li>→ Inclure ou utiliser du contenu généré par l'intelligence artificielle dans un travail sans citation appropriée ou indication de la source.</li></ul>

## La tricherie :

réalisation de toute action proscrite verbalement ou par écrit, lors d'une évaluation, de manière volontaire ou non.

<b>Pénalité encourue</b>	<b>La PIEA prévoit des sanctions allant de la note 0 à l'évaluation jusqu'à l'expulsion du Cégep pour une session.</b>
<b>Exemples</b> (Liste non-exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Communiquer de manière non autorisée dans le but de demander, d'offrir ou d'échanger de l'information pendant une évaluation ;</li><li>→ Utiliser des appareils électroniques et/ou technologiques pour accéder à de l'information, en partager ou en recevoir pendant une évaluation ;</li><li>→ Recopier des informations dans un ouvrage ou sur tout support, permis ou non, pendant une évaluation ;</li><li>→ Remplacer ou se faire remplacer par une autre personne lors d'une évaluation sommative ;</li><li>→ Falsifier des résultats, des données ou des sources lors de la production d'un travail ;</li><li>→ Modifier le contenu d'une activité d'évaluation après la correction ;</li><li>→ Produire de faux documents (exemples : de fausses sources de référence, de faux résultats de sondage...) ;</li><li>→ Chercher frauduleusement à connaître d'avance les questions ou les solutions relatives à un examen ou à un travail, ou fournir volontairement l'information concernant un travail ou un examen ;</li><li>→ Réaliser en équipe un travail individuel ;</li><li>→ Réaliser à l'extérieur, sans permission, une évaluation prévue en classe ;</li><li>→ Enfreindre une modalité d'utilisation de l'IAG dans le cadre d'une évaluation.</li></ul>

**La collaboration, volontaire ou non, à l'un de ces manquements peut être passible des mêmes pénalités. Il est de la responsabilité de l'élève de démontrer que les actions nécessaires ont été posées pour prévenir le plagiat ou la tricherie.**

## Six manières de favoriser l'intégrité intellectuelle :

### En tant que communauté étudiante

- Prévoir un temps suffisant pour réaliser ses travaux et préparer ses examens ;
- S'assurer de conserver une trace écrite de toute communication entre membres d'une équipe ou avec ses collègues de classe ;
- Prévoir une étape d'autovérification méthodologique ou de consultation de l'enseignante ou l'enseignant avant la remise d'un travail ;
- Conserver les traces du processus de réalisation du travail (données recueillies, sites consultés, brouillon ou plan) ;
- Protéger son nom d'utilisatrice ou utilisateur et son mot de passe lorsqu'on quitte un laboratoire informatique ;
- Faire un usage raisonné et éthiquement responsable de l'IAG.

### En tant que communauté enseignante

- Présenter le **Guide de référence aux élèves** ;
- Faire référence à la méthodologie dans les consignes et la grille de correction des évaluations ;
- Ajouter une section à ses plans de cours concernant le plagiat et la tricherie ;
- Fournir des outils d'autoévaluation de l'intégrité intellectuelle lors des évaluations ;
- Offrir une rétroaction sur la méthodologie d'un travail avant sa remise ;
- Valoriser l'esprit critique, la prudence et la responsabilité face à l'utilisation des IAG.